

Plan de reprise

Centre des congrès de

Constitution Square

12 octobre 2021

Constitution Square
360-350-340, rue Albert
Ottawa, ON



Table des matières

Le plan repose sur les éléments principaux ci-dessous :

Engagés envers nos locataires	3
Préparation du Centre des congrès	4
Procédures de reprise des activités	5
Protocoles de sécurité et de nettoyage améliorés	8
Nous joindre	10
Annexe	11

Engagés envers nos locataires

Plan de reprise pour le Centre des congrès

Ce plan a été mis au point dans l'intérêt de tous les membres de la communauté de l'immeuble et afin de veiller à leur santé et bien-être. Son objectif, et notre responsabilité principale, consiste à assurer la sécurité de tous les occupants, visiteurs et employés dans les propriétés gérées par Canderel. La collaboration de toutes les parties prenantes est nécessaire afin d'assurer une mise en place réussie du plan. Malgré les restrictions, les limitations et les inconvénients potentiels, ce plan reflète notre vision, qui consiste à effectuer une reprise des activités du Centre des congrès de façon sécuritaire et efficace à long terme, et à veiller à la protection de tous les membres de la communauté de l'immeuble.

Canderel continuera à suivre les directives, les recommandations et les mesures mises en place par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

La situation concernant la COVID-19 évolue. Ce plan sera donc modifié de temps à autre afin de prendre en compte les nouveaux développements en matière d'information, de risques, de pratiques exemplaires et de mesures d'atténuation.

Préparation du Centre des congrès

Outre les procédures d'exploitation courantes de l'immeuble en temps d'occupation réduite en raison de la COVID-19, nous avons mis en place les mesures suivantes



Inspection de l'infrastructure de base

- CVCA et systèmes mécaniques
- Systèmes de distribution d'eau
- Équipement en cas d'incendie et équipement de sécurité des personnes
- Nettoyage

Évaluation des protocoles et des horaires de nettoyage et de désinfection

- Augmentation de la fréquence de nettoyage et de désinfection des aires achalandées, des aires publiques, des toilettes, des stationnements, des commodités et des points de contact à usage élevé de l'immeuble pendant le jour
- Réduction des points de contact, si possible

Évaluation des procédures d'entrée et du flux de circulation dans le but de respecter l'éloignement physique

- Fermeture, réduction et limitation selon les besoins
- Mise en place de capacités pour les salles en fonction des protocoles de prévention de la COVID-19 définies par les autorités de la santé publique
- Modification du système de réservation afin d'inclure des renseignements concernant la reprise des activités, ainsi que la disponibilité des salles et leurs configurations possibles
- Évaluation des mesures de santé publique en ce qui a trait aux masques et aux preuves de vaccination pour accéder au Centre des congrès

Évaluation du protocole concernant les résultats de tests pour les cas présumés et positifs

Procédures de reprise des activités



Modifications aux procédures d'entrée du Centre des congrès dans le cadre du plan de reprise

Cette section doit être lue conjointement au document « Foire aux questions (FAQ) – Plan de reprise du Centre des congrès » de Canderel.

Date de réouverture

Le Centre des congrès rouvrira ses portes le 12 octobre 2021. Veuillez noter que le Centre des congrès pourrait faire l'objet d'une fermeture temporaire en fonction de l'évolution de la situation concernant la COVID-19 et des exigences de la santé publique. Canderel communiquera tout changement par courriel aux personnes clés.

Heures d'ouverture

Horaire normal

De 7 h à 18 h, du lundi au vendredi.

Comme à l'habitude, une réservation valide dans le Système de demande des locataires est obligatoire afin d'utiliser les salles de conférence du Centre des congrès.

Les réservations en dehors de cette plage horaire feront l'objet d'une évaluation par Canderel afin d'obtenir une approbation.

Accès et modifications au système de réservation dans le cadre du plan de reprise

Dans le cadre du plan de reprise, des modifications seront apportées aux procédures d'accès et au système de réservation en ce qui a trait au Centre des congrès afin de veiller à la santé et au bien-être des occupants.

Preuve de vaccination

Conformément au programme de vaccination de l'Ontario, dès le 22 septembre 2021, une preuve de vaccination est obligatoire pour accéder à des établissements avec activité intérieure, comme des lieux de réunion ou des lieux pour événements, dont les centres des congrès.

La personne responsable de la réunion a le devoir de confirmer que tous les participants sur place ont tous leurs vaccins et que leur dose finale a été administrée il y a 14 jours ou plus à la date de la réunion.

Éloignement physique

Selon les instructions de Santé publique Ottawa et les indications du médecin-conseil en santé publique concernant le Règlement de l'Ontario 263/20 en vertu de la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence, qui est entré en vigueur le 7 juillet 2020, un masque ou un couvre-visage est obligatoire dans tous les espaces publics clos. Le masque doit être porté en tout temps dans le Centre des congrès.

Afin de veiller à l'éloignement physique, nous n'accepterons qu'une (1) seule société par jour pour l'utilisation du Centre des congrès.

Entrée principale

La porte de l'entrée principale du Centre des congrès nécessitera une carte d'accès.

La personne responsable de la réunion a le devoir de récupérer deux (2) cartes d'accès au Bureau de la sécurité avant le début de la réunion afin de pouvoir accéder au Centre des congrès.

Disponibilité des salles et capacité

Dans le cadre du plan de reprise, seules les salles Constitution et Confederation A et B seront disponibles pour réservation. Les salles Confederation A et B seront utilisées en tant qu'une seule salle.

Salle Constitution

Capacité normale : 20 personnes

Capacité réduite en raison de la COVID-19* : 10 personnes

Salles Confederation A et B

Capacité normale : 50 personnes

Capacité réduite en raison de la COVID-19* : 25 personnes

Configuration disponible dans le cadre du plan de reprise : salle de conférence (configurée pour la capacité maximale permise)

* La capacité réduite en raison de la COVID-19 est établie en fonction des capacités autorisées par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre du plan de reprise.

Service de traiteur

Dans le cadre du plan de reprise, les services de traiteur sont permis dans les salles de conférence, tant qu'ils sont aussi autorisés par votre société.

Veuillez vous assurer que toute nourriture ou toute boisson est servie au sein de votre salle de conférence réservée. Lorsque la réunion est terminée, veuillez immédiatement éliminer tout déchet, recyclage ou compost et récupérer les articles des services de traiteur. Les articles qui doivent être récupérés plus tard par le service

de traiteur peuvent être entreposés dans l'aire de repas, mais ils doivent être récupérés la journée même. Les articles qui seront laissés plus longtemps seront éliminés. Veuillez brancher les bouilloires dans les prises électriques réservées à cet usage dans l'aire de repas.

Commodités et équipement

Commodités réduites

Les participants auront accès à ce qui suit :

- Aire de repas
- Service d'approvisionnement en eau
- Aire commune

Les participants n'auront pas accès à ce qui suit :

- Salle Centennial – fermée dans le cadre du plan de reprise
- Salle Hudson – fermée dans le cadre du plan de reprise

Canderel réévaluera ceci en fonction de l'évolution de la situation.

Équipement

Veuillez aviser la réception de Canderel lors de votre réservation si vous avez besoin d'un projecteur ou d'un écran. Veuillez effectuer une demande de prêt pour un bouton « clickshare » auprès du Bureau de la sécurité afin de pouvoir utiliser un projecteur ou un écran. Ce périphérique se branche sur le port USB de votre ordinateur portable et affiche votre présentation à l'écran.

Protocoles de sécurité et de nettoyage améliorés

Nous demeurons pleinement engagés à respecter les normes de sécurité et de nettoyage rigoureuses mises de l'avant dans notre plan de reprise des activités de l'immeuble. Les mesures suivantes ont été mises en place pour le Centre des congrès :

Mesures d'éloignement physique

Il est de la plus grande importance que les participants respectent l'éloignement physique. Nous y veillons en appliquant ce qui suit :

- Fermeture, réduction et limitation selon les besoins (p. ex., accès restreint à certaines salles de conférence, contrôle par carte d'accès à la porte de l'entrée principale)
- Mise en place de capacités réduites en raison de la COVID-19 et modification du système de réservation et des installations pour permettre à une (1) société par jour d'y accéder afin de gérer le flux de circulation
- Éloignement physique de 2 mètres ou plus recommandé

Politique concernant les masques et les preuves de vaccination

Selon les instructions de Santé publique Ottawa et les indications du médecin-conseil en santé publique concernant le Règlement de l'Ontario 263/20 en vertu de la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence, qui est entré en vigueur le 7 juillet 2020, un masque ou un couvre-visage est obligatoire dans tous les espaces publics clos. Le masque doit être porté en tout temps dans le Centre des congrès.

Conformément au programme de vaccination de l'Ontario, dès le 22 septembre 2021, une preuve de vaccination est obligatoire pour accéder à des établissements avec activité intérieure, comme des lieux de réunion ou des lieux pour événements, dont les centres des congrès.

La personne responsable de la réunion a le devoir de confirmer que tous les participants sur place ont tous leurs vaccins et que leur dose finale a été administrée il y a 14 jours ou plus à la date de la réunion.

Affichage aux points de décision

Des décalcomanies concernant le port du masque et la preuve de vaccination seront apposées à la porte de l'entrée principale du Centre des congrès.

Nettoyage

Général

- Augmentation de la fréquence de nettoyage et de désinfection des aires achalandées, des aires publiques, des toilettes et des points de contact à usage élevé de l'immeuble pendant le jour
- Réduction des points de contact, si possible
- Utilisation d'une solution de nettoyage désinfectante destinée aux hôpitaux
- Distributeurs de désinfectant pour les mains

Salles de conférence

- Nettoyage en profondeur : Canderel procédera à un nettoyage en profondeur tous les soirs

Aire commune, service d'approvisionnement en eau et aire de repas

- Nettoyage des points de contact : La fréquence de nettoyage des points de contact sera augmentée
- Nettoyage en profondeur : Canderel procédera à un nettoyage en profondeur tous les soirs

Nous joindre

Si vous avez des questions concernant le plan de reprise, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Peter Rychlik

Directeur général

Tél. : 613-598-4609

Cell. : 613-266-7823

Courriel : prychlik@canderel.com

Eileen Illingworth

Gestionnaire des propriétés

Tél. : 613-598-4617

Cell. : 613-229-3146

Courriel : eillingworth@canderel.com

Si vous avez des questions concernant les réservations ou des questions d'ordre général concernant le plan de reprise, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Bureau de la réception de Canderel

Réception

Tél. : 613-594-0238

Autre tél. : 613-598-4618

Courriel : csq_info@canderel.com

Annexe

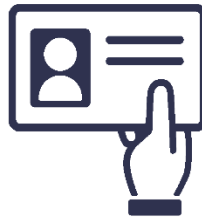


To enter this setting you are required to show:

Voici ce que vous devrez présenter dans ces contextes :



**Proof
Preuve**



**ID
PI**



**Mask
Masques**

As of September 22nd,

Ontario requires proof of vaccination and a personal identification card to access select settings.

À compter du 22 septembre, l'Ontario

exigera une preuve de vaccination pour accéder à certains lieux.



Download or print your vaccination receipt
at ontario.ca/prooffofvaccination

Téléchargez ou imprimez votre preuve de
vaccination au
ontario.ca/preuvedevaccination

⟷ Canderel

Octobre 2021

Foire aux questions (FAQ) – Plan de reprise du Centre des congrès

Le présent document de Foire aux questions (FAQ) doit être lu conjointement au « Plan de reprise Centre des congrès de Constitution Square » de Canderel. Canderel continuera à suivre les directives, les recommandations et les mesures mises en place par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

La situation concernant la COVID-19 évolue. Le présent document sera donc modifié de temps à autre afin de prendre en compte les nouveaux développements en matière d'information, de risques, de pratiques exemplaires et de mesures d'atténuation.

À quelle date le Centre des congrès rouvrira-t-il?

Le Centre des congrès rouvrira ses portes le mardi 12 octobre 2021. Veuillez noter que la date de réouverture dépend des mesures de santé publique en vigueur au moment de la réouverture.

Le Centre des congrès peut faire l'objet d'une fermeture temporaire dans le cadre du plan de reprise en raison de l'évolution de la situation de la COVID-19 et des règlements de santé publique. Canderel communiquera tout changement par courriel aux personnes clés.

Quel sera l'horaire du Centre des congrès?

Le Centre des congrès sera accessible selon l'horaire normal, soit de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi. Les réservations en dehors de cette plage horaire feront l'objet d'une évaluation par Canderel afin d'obtenir une approbation.

Quelles mesures de sécurité mettra en place Canderel?

Des décalcomanies concernant le port du masque et la preuve de vaccination seront apposées afin de rappeler aux participants les politiques mises en place par le gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les lieux de réunion et les aires communes.

Nous apporterons aussi des modifications au système de réservation et aux modes d'accès afin de respecter l'éloignement physique (c.-à-d., une [1] seule société par jour dans le Centre des congrès; accès uniquement aux salles Confederation A et B [en tant qu'une seule pièce] et à la salle Constitution; mise en place de capacités réduites en raison de la COVID-19; et verrouillage de la porte de l'entrée principale).

La collaboration de tous les membres de la communauté de Constitution Square est nécessaire afin d'assurer une mise en place réussie du plan. Il est essentiel que toutes les parties prenantes soient conscientes des nouvelles procédures et des procédures modifiées afin de veiller à un environnement sécuritaire pour tous.

Devrai-je porter un masque?

Selon les instructions de Santé publique Ottawa et les indications du médecin-conseil en santé publique concernant le Règlement de l'Ontario 263/20 en vertu de la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence, qui est entré en vigueur le 7 juillet 2020, un masque ou un couvre-visage est obligatoire dans tous les espaces publics clos. Le masque doit être porté en tout temps dans le Centre des congrès.

Devrai-je fournir une preuve de vaccination?

Conformément au programme de vaccination de l'Ontario, dès le 22 septembre 2021, une preuve de vaccination est obligatoire pour accéder à des établissements avec activité intérieure, comme des lieux de réunion ou des lieux pour événements, dont les centres des congrès.

La personne responsable de la réunion a le devoir de confirmer que tous les participants sur place ont tous leurs vaccins et que leur dose finale a été administrée il y a 14 jours ou plus à la date de la réunion.

Qu'arriverait-il si Canderel était avisée d'un cas de COVID-19 présumé ou positif dans l'immeuble?

À titre de rappel, les membres de la communauté doivent communiquer immédiatement avec Canderel dans l'éventualité d'un cas présumé ou confirmé de COVID-19 afin que les mesures appropriées soient mises en place en temps opportun.

Tous les occupants de l'immeuble seraient avisés et Canderel procéderait au nettoyage de décontamination nécessaire dans le Centre des congrès et les aires communes problématiques.

Aurai-je accès à l'aire de repas?

L'aire de repas sera accessible pour utilisation pendant les plages horaires réservées.

Aurai-je accès au service d'approvisionnement en eau et à l'aire commune?

Le service d'approvisionnement en eau et l'aire commune seront accessibles pour utilisation pendant les plages horaires réservées.

Puis-je apporter de la nourriture ou faire appel à un service de traiteur pour la salle de conférence réservée?

Dans le cadre du plan de reprise, les services de traiteur sont permis dans les salles de conférence, tant qu'ils sont aussi autorisés par votre société.

Veuillez vous assurer que toute nourriture ou toute boisson est servie au sein de votre salle de conférence réservée. Lorsque la réunion est terminée, veuillez immédiatement éliminer tout déchet, recyclage ou compost et récupérer les articles des services de traiteur. Les articles qui doivent être récupérés plus tard par le service de traiteur peuvent être entreposés dans l'aire de repas, mais ils doivent être récupérés la journée même. Les articles qui seront laissés plus longtemps seront éliminés. Veuillez brancher les bouilloires dans les prises électriques réservées à cet usage dans l'aire de repas.

Comment puis-je réserver les salles de conférence? Quelles sont les salles disponibles?

Le Centre des congrès est réservé pour l'utilisation exclusive des locataires de Constitution Square. Des salles peuvent être réservées par le biais du Système de demande des locataires.

Dans le cadre du plan de reprise, seules les salles Constitution et Confederation A et B seront disponibles pour réservation. Les salles Confederation A et B seront utilisées en tant

qu'une seule salle. Veuillez noter que nous n'accepterons qu'une (1) seule société par jour pour l'utilisation du Centre des congrès.

Quelle est la capacité permise dans le cadre du plan de reprise?

Selon le plan de reprise du gouvernement de l'Ontario, la capacité des salles de réunion est limitée à 50 % de la capacité normale.

La salle Constitution a une capacité réduite en raison de la COVID-19 équivalente à 10 personnes.

Les salles Confederation A et B ont une capacité réduite en raison de la COVID-19 équivalente à 25 personnes.